

Les violences sexuelles et verbales dans l'enseignement supérieur sur le devant de la scène

La parole sur les violences sexuelles et sexistes en milieu supérieur, a connu un regain avec le rapport publié lundi 12 octobre par l'Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur. Le rapport met en avant des chiffres révélateurs comme première étape vers une prise de conscience.



Manifestations lycéennes à la suite de l'annonce de Jean-Michel Blanquer sur la tenue vestimentaire en septembre 2020, © Maxppp - TOMASELLI Antoine

L'enseignement supérieur, pourtant lieu de rencontre, est parfois cruel et traumatisant. Entre agressions verbales et sexuelles, les étudiantes et étudiants peuvent se sentir impuissants, sans réellement savoir quoi faire, ni à qui s'adresser. L'Observatoire, créé en mai 2019, a réalisé une étude sur ces violences subies. Elle est qualifiée « d'assez inédite » par la responsable de communication Julie Tsangarakis. Elle explique d'ailleurs que plusieurs études ont déjà été réalisées, mais sans réellement cibler l'enseignement supérieur. Elle révèle que « La première étape pour changer les choses c'est de se rendre compte qu'elles existent, une prise de conscience est nécessaire ! ». Le négationnisme de certains établissements a également été une des raisons de la nécessité de ce rapport. Mme Tsangarakis en fait le constat : « lorsque nous avons appelé les établissements de l'enseignement supérieur pour leur faire part de notre idée, certains nous ont encouragés dans notre démarche quand d'autres nous ont expliqué que ce genre de violences n'existait pas dans leur établissement, qu'elles ne concernaient aucun étudiant du campus. » C'est face à cette négation que l'Observatoire a compris l'urgence de mettre des chiffres concrets sur les faits observés. L'objectif étant de mettre en avant cette problématique encore trop peu abordée, mais aussi et avant tout : faire réagir !

Des chiffres alarmants

- Une étudiante sur dix a été victime d'agressions sexuelles et une sur vingt de viol
- 11% des répondants ont informé leur établissement des violences subies ou constatées, 22% ne pensent pas que ce soit utile et 9% pensent que leur témoignage ne sera pas pris au sérieux
- Un(e) étudiant(e) sur cinq ne sait pas différencier le harcèlement sexuel de l'agression sexuelle

Selon le rapport du 12/10/2020 : "Paroles étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes" de l'Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur.

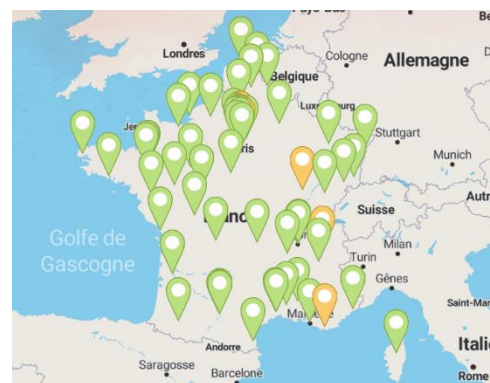
Qu'en est-il en matière de droit ?

La justice française condamne ces violences. Cependant, reconnaître quand il est question de droit ou non et à qui s'adresser, peut sembler complexe. La loi n° 2012-954 du 6 août 2012 définit le harcèlement sexuel et le condamne : « fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. ». Les articles 222-22 à 222-33-1 du Code pénal font de même pour les agressions sexuelles : « Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. ». Les responsables d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont pour obligation d'« assurer la sécurité du personnel et des usagers accueillis dans les locaux » (article L. 712-2 du code de l'éducation). Leur rôle est de prévenir, accompagner les victimes, et proposer une procédure disciplinaire. Néanmoins, l'étude révèle que 25,5% des répondants ne savent pas s'il existe des structures dans leur établissement pour prendre en charge ces situations, et 18% considèrent qu'il n'en existe aucune.

Des aides existent pour les victimes de ces violences

Des cellules d'accueil et d'écoute sont créées dans les universités depuis la rentrée 2018 afin d'accompagner et de soutenir les victimes de violences sexuelles. [74 cellules libellées seraient présentes dans les universités françaises](#) selon la cartographie des cellules de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

De nombreux organismes et associations sont présents au niveau national et territorial. Certains vont informer et rediriger les étudiant(e)s vers des organismes compétents. D'autres vont plus loin, en accompagnant, et offrant une aide juridique aux victimes. C'est justement le cas de la ~~FNCIDFF~~ (Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), un réseau national de proximité. Il y aurait 111 CIDFF en France métropolitaine et Outre-Mer et 1422 permanences implantées en milieu rural, urbain et en zones sensibles. Le Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur partage ces mêmes objectifs, avec en plus, l'envie de réaliser une réelle sensibilisation et des réformes de ces institutions.



Les organismes ne manquent pas mais des mesures concrètes sont attendues au sein même des établissements pour créer une relation de confiance et aider la libération de la parole. Une partie du questionnaire qui a permis le rapport de l'Observatoire portait sur les solutions les plus intéressantes

selon les étudiant(e)s pour lutter contre ces violences. Ce sont les campagnes de prévention et de communication qui sont considérées comme les plus efficaces selon les répondants. Vient ensuite l'accompagnement juridique, médical et psychologique, ou encore des cours de Self-Defense. Quelques solutions sont déjà exposées ici mais l'Observatoire désire que des solutions appropriées à chaque établissement soient trouvées. Il propose donc un questionnaire personnalisé. Leur prochaine étape : passer à l'action !

Maréchal Galane